



Marianne CHETAIL Kévin DORME

Notaires associés

CONSTITUTION DOSSIER DE VENTE

BIEN EN COPROPRIÉTÉ

Identités des parties :

- pièce d'identité (CNI ou passeport en cours de validité)
- fiche d'état civil complétée
- contrat de PACS et récépissé d'enregistrement, ou contrat de mariage

Documents et informations sur le bien : (le cas échéant)

- titre de propriété
- dossier de diagnostics techniques
- certificat d'assainissement
- travaux de moins de 10 ans ? (factures)
- copie du bail en cours + état des lieux + dernière quittance de loyer

Copropriété :

- 3 derniers PV d'assemblée générale
- dernier appel de charge
- fiche synthétique
- carnet d'entretien
- attestation d'immatriculation
- diagnostics des parties communes
- fiche des éléments d'équipements complétée

En l'absence de ces éléments, le vendeur devra régulariser un devis délivré par le syndic, permettant d'obtenir un pré-état daté contenant l'ensemble de ces informations et de ces documents.

L'acquéreur : Merci de prévoir le versement d'une provision sur frais de 525€ correspondants aux frais de la promesse de vente et aux premières demandes de pièces.

Pour toutes les parties : Merci de bien vouloir apporter votre RIB papier, daté et signé.